



HERBICIDES HOMOLOGUÉS POUR LE TRAITEMENT DES MAUVAISES HERBES

Les herbicides VELPAR et PRONONE, dont la matière active est l'hexazinone, sont utilisés au printemps depuis plusieurs années pour le contrôle de nombreuses mauvaises herbes ligneuses et herbacées. Ces herbicides offrent généralement un très bon contrôle de plusieurs espèces de ces types de mauvaises herbes. Pour celles qui demandent un contrôle supplémentaire, il est important d'utiliser un herbicide d'un groupe chimique différent afin d'éviter le développement de la résistance des mauvaises herbes. Finalement, d'un point de vue économique, il peut être intéressant de prioriser certains herbicides.

Tableau 1 : Herbicides homologués pour le traitement des mauvaises herbes lorsque le bleuëtier est en période de dormance au printemps

Matière active	Nom commun du produit	Groupe	Mauvaises herbes contrôlées
Fluazifop-P-butyl	VENTURE L	1	Pour supprimer les graminées annuelles, y compris le panic capillaire et le panic d'automne. Pour réprimer l'agrostide scabre, les graminées indigènes vivaces, y compris le pâturin comprimé, le danthonie à épi et le chiendent.
Flumioxazine	CHÂTEAU WDG	14	Pour supprimer l'amarante à racine rouge, l'amarante de Powell, la petite herbe à poux, le chénopode blanc, la sétaire verte, la morelle poilue, le pissenlit et la morelle noire de l'Est. Pour réprimer les mousses.
Hexazinone	VELPAR DF PRONONE 10G	5	Agrostide capillaire, danthonie à épi, pâturin des prés, féтуque des moutons, fléole des prés, panic boréal, rhinante crête-de-coq, verge d'or, aster, achillée mille-feuille, potentille, épervière, épilobe à feuilles étroites, anaphale perlée, immortelle blanche, lupuline, ronce grimpante, spirée tomenteuse, kalmia à feuilles étroites, framboisier sauvage et peuplier.
Napropamide	DEVRIINOL 50-DF DEVRIINOL 10G	15	Pâturin annuel, laiteron potager, pied-de-coq, stellaire moyenne, sétaires, séneçons, chénopode blanc, digitaire sanguine, matricaire odorante, laitue scariole, renouée des oiseaux, pourpier potager, amarante à racine rouge, cenchrus, folle avoine, mauve à petites fleurs et érodium cicutaire. Supprime les mauvaises herbes en germination, ne supprime pas les mauvaises herbes déjà établies.
Simazine et triazines apparentes	PRINCEP ^R NINE-T	5	Pour supprimer la renouée persicaire, la renouée liseron, le chénopode blanc, le pourpier potager, l'herbe à poux, les trèfles spontanés, l'échinochloa pied-de-coq, le digitaire, la folle avoine, le sétaire glauque et les espèces vivaces levant à partir de graines.

Tableau 2 : Herbicides homologués pour le traitement des mauvaises herbes lorsque le bleuetier est en période de dormance à l'automne

Matière active	Nom commun du produit	Groupe	Mauvaises herbes contrôlées
Dicamba	BANVEL BANVEL II BANVEL 483 ORACLE DYCLEER HAWKEYE (TM) POWER	4	Pour supprimer la comptonie voyageuse, le kalmia à feuilles étroites de même qu'une gamme élargie de mauvaises herbes à feuilles larges.
Propyzamide	KERB 50 WSP	15	Pour supprimer les graminées vivaces, y compris le chiendent et les graminées annuelles.
Terbacile	SINBAR ^{MD} EN POUDRE MOUILLABLE SINBAR WDG	5	Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées nuisibles en germination.
Glyphosate	ROUNDUP ^{md} WEATHERMAX ^{md} Herbicide Liquide avec la Technologie Transorb 2	9	Pour réprimer le kalmia à feuilles étroites. Vous référez à l'étiquette pour connaître la dose recommandée et tous les détails reliés à l'application du produit.
Napropamide	DEVRIOL 50-DF DEVRIOL 10G	15	Pâturin annuel, laiteron potager, pied-de-coq, stellaire moyenne, sétaires, séneçons, chénopode blanc, digitaire sanguine, matricaire odorante, laitue scariole, renouée des oiseaux, pourpier potager, amarante à racine rouge, cenchrus, folle avoine, mauve à petites fleurs, érodium ciculaire. Supprime les mauvaises herbes en germination et non celles déjà établies.
Simazine et triazines apparentes	PRINCEP ^R NINE-T	5	Pour supprimer la renouée persicaire, la renouée liseron, le chénopode blanc, le pourpier potager, l'herbe à poux, les trèfles spontanés, l'échinochloa pied-de-coq, le digitaire, la folle avoine, le sétaire glauque et les espèces vivaces levant à partir de graines.

Tableau 3 : Herbicides homologués pour le traitement des mauvaises herbes lorsque le bleuetier est en période de croissance

Matière active	Nom commun du produit	Groupe	Mauvaises herbes contrôlées
Mésotrione	CALLISTO 480SC	27	Pour supprimer le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'abutilon, la moutarde des champs et pour réprimer la petite herbe à poux (jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes). Pour supprimer la morelle noire de l'Est, l'abutilon, l'amarante à racine rouge et pour réprimer la petite herbe à poux (jusqu'au stade 3 à 8 feuilles de la mauvaise herbe).
Clopyralide	LONTREL 360	4	Pour supprimer la vesce jargeau.
Séthoxydime	POAST ULTRA	1	Pour supprimer les graminées annuelles et le chiendent.
Nicosulfuron et Rimsulfuron	ULTIM 75DF	2	Pour supprimer la scirpe noirâtre.
Tribénuron-Méthyle	SPARTAN TRIBENURON METHYL EUP	2	Pour supprimer le cornouiller du Canada (quatre-temps). Pour supprimer la lysimaque terrestre, l'aulne rugueux, le rosier sauvage et la fougère-aigle de l'Est.



Vous référez au *Guide de production du bleuets sauvage... dans une perspective de développement durable* (<http://www.spbq.ca/images/documents/amenagement/guideproduction/index.pdf>) pour connaître les doses recommandées et tous les détails reliés à l'application des produits.

Note : Toujours bien lire l'étiquette avant utilisation.

Source :

Guide de production du bleuets sauvage... dans une perspective de développement durable

Texte rédigé par :

Joseph Savard, technicien agricole, Groupe-conseil Agri-Vert

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DU BLEUET NAIN
Pierre Olivier Martel, agronome – Avertisseur
Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, MAPAQ
801, chemin du Pont-Taché Nord, Alma (Québec) G8B 5W2
Téléphone : 418 662-6457, poste 2868 – Télécopieur : 418 668-8694
Courriel : pierre-olivier.martel@magaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 05 – bleuets nain – 24 septembre 2012

